

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 JUILLET 2014
Convocations envoyées le 30 juin 2014



Le sept juillet deux mille quatorze à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, salle Maurice Genevoix, sous la présidence de Monsieur Philippe BRIAND, Député-Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRIAND, Député-Maire,

MM. COUTEAU et HÉLÈNE, Mmes BAILLERAU, GUIRAUD et LEMARIÉ, M. MARTINEAU, Adjoint,

M. VRAIN, Conseiller Municipal Délégué,

M. RICHER, Mme RIETH, M. PLAISE, Mme HINET, M. CORADAZZO, Mmes RICHARD, GALOYER-NAVEAU, RENODON et BENOIST, MM. LEBIED et FORTIER, Mme PECHINOT, MM. FIEVEZ et DESHAIES, Mme de CORBIER, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

M. BOIGARD, pouvoir à M. BRIAND,
Mme JABOT, pouvoir à Mme BENOIST,
M. GILLOT, pouvoir à M. HÉLÈNE,
Mme ROBERT, pouvoir à Mme LEMARIÉ,
M. MILLIAT, pouvoir à M. MARTINEAU,
Mme PRANAL, pouvoir à Mme RIETH,
Mme TOULET, pouvoir à M. PLAISE,
M. QUEGUINEUR, pouvoir à M. LEBIED,
Mme PUIFFE, pouvoir à M. FIEVEZ.

ÉTAIT ABSENT EXCUSE :

M. VALLÉE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. FIEVEZ.



Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.



Monsieur le Député-Maire : *C'est un conseil très court ; aussi, j'ai beaucoup de pouvoirs ; on est déjà marqué par les vacances.*

Première Commission

**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES
SÉCURITÉ PUBLIQUE - AFFAIRES GÉNÉRALES
INTERCOMMUNALITÉ**

**Rapporteurs :
M. BRIAND
M. COUTEAU**

ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales



Monsieur le Député-Maire présente le rapport suivant :

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et de la validité des pouvoirs, la constatation des votes et le déroulement des scrutins.

Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de la séance qui sera utilisé pour établir les délibérations et le compte rendu de la séance.



Monsieur le Député-Maire : *Il me faut un secrétaire de séance. Vous ne voulez pas être secrétaire de séance Monsieur FIEVEZ ? Vous avez juste à dire oui ou non...très bien je vous propose comme secrétaire de séance.*

Le rapport entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Monsieur Alain FIEVEZ en tant que secrétaire de séance.



Monsieur le Député-Maire : *C'est encore un article du code des Collectivités Territoriales qui ne sert.....pardon...je ne voudrais pas minimiser la fonction qui vient de vous être confiée....*

Monsieur FIEVEZ : *J'ai posé la question au service auquel j'ai rendu le projet du dernier procès-verbal, en demandant quelle était techniquement la procédure et on m'a précisé qu'il y avait un enregistrement et assurément, c'est un travail bien fait.*

Monsieur le Député-Maire : *C'est encore une disposition supplémentaire prise il y a quelques années...*

INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Retrait de la délibération du 16 avril 2014
Attribution au Maire, aux neuf adjoints et au conseiller municipal délégué



Rapport n° 100 :

Monsieur COUTEAU, Premier Adjoint, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la nouvelle rédaction des articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du même code, les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maire et d'Adjoints au Maire sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Par ailleurs, l'article L. 2123.24.1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi n° 2002-276 stipule dans son III que « Les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions en application de l'article L. 2122.18 peuvent percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal dans les limites prévues par le II de l'article L. 2123.24 ».

Toutefois, le total de ces indemnités et des indemnités versées aux Maire et Adjoints ne doit pas dépasser le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints.

Enfin la loi du 27 février 2002 prévoit dans son article 78 que la délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées. Ce tableau est joint à la présente délibération.

Il convient maintenant de déterminer le montant total des indemnités susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints, qui constituera l'enveloppe pouvant être répartie entre les différents bénéficiaires : Maire, Adjoints et Conseiller Municipal délégué.

Les indemnités correspondent à un pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, soit l'indice brut 1015.

Détermination du montant de l'enveloppe globale au regard de la strate démographique :

Cette enveloppe correspond :

- pour le maire à : 65%
- pour les adjoints ayant reçu délégation à (27,50% x 9) : 247,50%

Soit un taux global de : 312,50%

Les indemnités du conseiller municipal délégué seront prélevées dans cette enveloppe.

Proposition de fixation des indemnités du maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués dans cette enveloppe globale

- M. le Maire : 65%
 - Mmes et MM. les Adjoints : 23,91%
 - M. le Conseiller municipal délégué : 26,31%
- Soit un total de 306,50%, correspondant à $65\% + (9 \times 23,91\%) + 26,31\%$**

Proposition de majorations applicables aux indemnités du Maire et des Adjoints :

La ville de Saint-Cyr-sur Loire étant Chef-lieu de canton, il est proposé pour M. le Maire une majoration de 15% du taux voté hors majoration, **soit une indemnité totale (indemnité + majoration) de 74,75% de l'indice brut 1015.**

Au titre du Chef-lieu de canton, il est proposé pour chacun des Adjoints une majoration de 15% du taux voté hors majoration, **soit une indemnité totale (indemnité + majoration) par Adjoint de 27,50%**

Ceci exposé, l'assemblée est invitée à fixer les indemnités du Maire, des Adjoints et Conseiller Municipaux Délégués dans la limite de l'enveloppe maximale.

Ce rapport a été soumis à l'avis de la Commission des Finances et Ressources Humaines – Sécurité Publique – Affaires Générales et Intercommunalité qui s'est réunie le jeudi 19 avril 2014 et a émis un avis favorable.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1) Retirer la délibération du 16 avril 2014 (DM 102),
- 2) Accorder au Maire, une indemnité de fonction fixée à 65% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, soit l'indice brut 1015.
Appliquer la majoration pour Chef-lieu de canton de 15% sur cette indemnité, portant ainsi le pourcentage total à 74,75% de l'indice brut 1015.
Il est précisé qu'en application de la loi sur les cumuls des mandats, cette indemnité est susceptible de faire l'objet d'un écrêtement.
- 3) Accorder aux neuf Adjoints délégués, une indemnité de fonction unitaire fixée à 23,91% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, soit l'indice brut 1015.
Appliquer la majoration pour Chef-lieu de canton de 15% sur cette indemnité, portant ainsi le pourcentage total à 27,50% de l'indice brut 1015.
- 4) Accorder au Conseiller municipal bénéficiant d'une délégation, une indemnité de fonction fixée à 26,31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, soit l'indice brut 1015.
- 5) Préciser que ces indemnités seront automatiquement réajustées lors des revalorisations du point indiciaire de la fonction publique territoriale.
- 6) Décider que ces dispositions prendront effet au 30 mars 2014, date d'installation du nouveau conseil municipal et de leur désignation en qualité de maire, adjoints et conseillers municipaux délégués.
- 7) Préciser qu'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées est joint à la présente délibération,

- 8) Rappeler que les crédits nécessaires sont inscrits chaque année au budget principal chapitre 65 – articles 6531 et 6533.



Monsieur COUTEAU : *Mes chers collègues, vous avez voté lors du dernier Conseil Municipal le principe de revoir notre délibération précédente, celle créant l'exécutif municipal ; il s'agit maintenant, après le vote, d'entériner cette délibération, de supprimer celle du 16 avril dernier et de la reprendre dans le cadre du respect de l'application des textes, en considérant que Saint-Cyr-sur-Loire est une ville chef-lieu de canton, ce qui permet de majorer les indemnités des adjoints et du conseiller municipal délégué.*

Evidemment les neuf adjoints auront une délégation accordée par le Maire et ils percevront les indemnités comme fixées dans le tableau joint à votre rapport.

Je vous propose donc de retirer la délibération du 16 avril 2014, d'accorder au Maire, aux neuf adjoints et au conseiller municipal délégué, une indemnité, laquelle sera réajustée.

Monsieur le Député-Maire : *En fait, on reprend le même volume et les mêmes attributions et les mêmes versements que précédemment. Mais comme nous n'avions que sept adjoints, on ne pouvait pas l'appliquer; il fallait passer à neuf adjoints et avoir un conseiller municipal délégué.*

Cela nous avait échappé et le Préfet nous l'a signalé et c'est pour cela que nous sommes amenés à reprendre cette délibération. Avez-vous des questions ? J'en profite pour dire que je ne touche pas 2 470 € car je suis écrêté, ce qui fait une petite économie à la commune, du fait que vous ne pouvez pas avoir plus d'une fois et demie le montant du mandat parlementaire, le fait que je sois aussi Président de Tour(s) Plus.

Les indemnités à Tour(s) Plus sont restées modérées car les vice-présidents et le président, gagnent tous la même chose, c'est 1000 € par mois. On est resté très raisonnable. Vraisemblablement, je pense qu'avec les modifications qui sont en train de s'opérer sur l'organisation territoriale et les spécialisations des uns et des autres, ces choses-là seront amenées à évoluer dans les temps qui viennent.

Je ne sais pas quelles dispositions prendra le Président de la République et le gouvernement mais on parle de plus en plus de rapprocher les communes au sein des intercommunalités, pour en diminuer le nombre.

Ce que je souhaite, si cela doit être le cas, en Touraine, c'est que l'on réorganise par arrondissement, c'est-à-dire que moi, j'ai peur des très grandes structures. Quand je regarde ce que sont devenus les quartiers de Sainte-Radégonde et de Saint-Symphorien, par rapport à Saint-Cyr-sur-Loire... Ils avaient des vies propres...aujourd'hui, ce sont devenus des endroits....je ne veux pas dire sans vie et sans âme, mais on est beaucoup plus vivant à Saint-Cyr-sur-Loire. Si cela devait évoluer, je souhaite que l'on fasse des arrondissements qui correspondent à des bassins de 15 000 ou 20 000 habitants, dans lesquels il y aurait une vie propre, autour d'une place où l'on remet du service public, du marché, et que l'on redonne un peu d'activité au quartier, car sinon, cela devient des cités dortoirs.

Tours Nord est un quartier qui n'a jamais su bien vivre sa personnalité. Sainte Radégonde et Saint-Symphorien, sont complètement fondus, la vie est de l'autre côté de la Loire.

Donc il y aura des réflexions intéressantes dans les temps qui viennent.

Le rapport entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le rapport ci-dessus.

(Délibération n°215)

Tableau en annexe.

Transmise au représentant de l'Etat le 8 juillet 2014,

Exécutoire le 8 juillet 2014.



**PROPOSITION DE MOTION PRESENTEE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES
DE FRANCE
SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT**



Rapport n° 101 :

Monsieur le Député-Maire présente le rapport suivant :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'Association des Maires de France a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'Association des Maires de France, association pluraliste de 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'Association des Maires de France prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Saint-Cyr-sur-Loire rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Saint-Cyr-sur-Loire estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Saint-Cyr-sur-Loire soutient les demandes de l'Association des Maires de France :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêté immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Monsieur le Député-Maire : *J'ai un vœu. Alors je vous l'ai proposé car il était cosigné à la fois par Monsieur Jacques PELISSARD, président de l'association des Maires de France, parti politique UMP, et du 1^{er} Vice-Président, Monsieur André LAIGNEL, parti politique socialiste.*

L'Association des Maires de France est une association cogérée par les deux grandes familles politiques.

Dans leur vœu, ils font part à l'Etat, de l'inquiétude existante sur la diminution des dotations vers les collectivités territoriales.

En gros, on a perdu l'an dernier 150 K€ de dotation globale de fonctionnement, cette année, 250 K€, l'année prochaine 250 K€.

Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? On va devoir, dans nos collectivités territoriales, augmenter les impôts.

Vous avez des collectivités qui ont des vies un peu plus confortables, notamment avec beaucoup plus de ressources humaines. Nous, depuis très longtemps, on a veillé à essayer de vivre en resserrant un peu tout. Donc, on n'a pas beaucoup de surplus. Cette année, les dépenses imprévues représentent 80 000 €. Ce n'est pas beaucoup et c'est vite absorbé par une difficulté dans l'année.

La ville de Saint-Pierre des Corps a pris les devants puisqu'ils ont augmenté leurs impôts dès la première année, de 5,5 %. Les autres communes ont tenu bon pour l'instant. Le message que l'on va envoyer à l'Etat, c'est d'y aller doucement quand même.

On peut comprendre le désengagement de l'Etat. C'est vrai que l'Etat versait 80 milliards aux collectivités locales, globalement, dans une année, et retransférait ces 80 milliards sur la charge des collectivités locales. Cela peut avoir un intérêt et rendre les collectivités territoriales plus prudentes sur leur gestion.

Je suis très marqué, comme député, de voir dans certaines communes, des investissements qui me paraissent disproportionnés par rapport à la taille de la commune.

Je suis touché également de voir que dans certaines communes, les critères de mutualisation peuvent encore être renforcés. Dans certaines communes rurales ou semi-rurales, je vois des équipements qui sont disproportionnés par rapport à la taille de la commune et qui vont coûter cher.

L'avantage, c'est peut-être de les inciter à être plus prudentes ou plus mutualisantes dans leur fonctionnement. Mais il s'agit de dire à l'Etat d'y aller gentiment.

Autant 1 % par an, cela peut se supporter mais 6,5 % en 3 ans c'est beaucoup.

Avez-vous des questions ?

Le rapport entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la proposition de motion présentée par l'Association des Maires de France.

(Délibération n°216)

Tableau en annexe.

Transmise au représentant de l'Etat le 8 juillet 2014,

Exécutoire le 8 juillet 2014.



Monsieur le Député-Maire : ...et je transmettrai cette délibération avec la même modération que mes propos. L'exercice du gouvernement n'est pas facile. Il faut faire des économies. Il y a des recherches à faire mais les ajustements sur les collectivités doivent être faits avec prudence.

C'est très difficile. Quand je vois une institution comme le Conseil Général...lorsque j'y étais il y a une vingtaine d'années, on avait 30 % du budget qui était à l'investissement. Aujourd'hui c'est devenu une collectivité de fonctionnement.

Le Département, contractuellement, ne verse plus de subvention pour l'ensemble de l'agglomération. Ce sont, toutes les communes réunies plus l'agglomération, environ 3 millions par an. C'est moins que la Région qui nous verse 5 millions.

Monsieur HELENE : Juste un mot pour dire que l'Etat ne remplit pas sa mission. Il s'était engagé à réduire le déficit...arrivé aux 3 %, on doit être aux alentours de 4 %...le vrai problème, c'est que lorsqu'on transfère sur les collectivités une partie des difficultés, ces dernières ne peuvent pas équilibrer leur budget, ce que ne fait pas l'Etat.

Il faut qu'il commence à faire un peu de ménage chez lui plutôt que de « refiler le bébé » aux collectivités.

C'est pour cela que je suis très modéré également vis-à-vis de cette motion car je pense que le transfert sur les collectivités peut être vertueux mais il n'empêche que les marges de manœuvre sont très minces...

J'écoutais Madame HIDALGO sur RTL et elle disait dans sa campagne s'engager à ne pas augmenter les impôts sur Paris....C'est le couteau sous la gorge ! 400 millions à trouver, pour cette année, et l'année prochaine, ce sera pire.

Donc, ils vont trouver des moyens, comme augmenter le stationnement, des choses comme cela mais ce sont des impôts indirects.

Pour les petites communes, c'est la même chose. C'était pour elle une ressource essentielle, mais je ne sais pas comment cela va se passer. On ne pourra pas continuer à augmenter les impôts, cela me semble difficile.

Il faut peut-être faire quelques ajustements. Sur Saint-Cyr-sur-Loire, on peut peut-être le faire mais, globalement, on est coincé, c'est l'impasse.

Donc les communes qui vont voter cette motion...que peuvent-elles demander ? Un différé peut-être ? Un étalement ? ... Cela va trop vite...on peut peut-être contractualiser avec l'Etat. Ce dernier impose mais sans discussion. Un contrat cela se fait à deux.

Je pense que là-dessus on peut s'engager.

Monsieur le Député-Maire : *1 % par an ce serait raisonnable. C'est vrai que cela prend plus de temps mais cela évite l'étranglement. Il faut surtout faire attention à l'investissement.*

J'ai reçu récemment tous ceux qui travaillent pour la construction des routes, les canalisations et les entreprises du bâtiment. Ils sont très inquiets car il y a une baisse de la commande privée mais il y a aussi une baisse de la commande publique qui est en train de se faire.

On en entend moins parler car c'est le licenciement de 10 personnes là, 2 ailleurs...mais quand vous faites le total de tout cela...

Monsieur COUTEAU : *...les collectivités publiques, c'est 220 milliards d'investissements chaque année. Si on diminue l'investissement public, on fiche en l'air beaucoup d'économie. C'est le chiffre annoncé il y a un an.*

Monsieur HELENE : *Je reprends la parole, mais j'écoutais en venant notre Président, qui s'exprimait à la conférence sociale, et il disait que la crise était finie et après il rajoutait « il y a quand même 5 millions de chômeurs » !*

Je vous laisse déguster tout cela, vous verrez, mais quand on veut décrypter un peu, on va droit dans le mur.

Monsieur le Député-Maire : *Quand on donne nos subventions, on connaît nos associations. On a une bonne lisibilité et on mesure bien. Mais déjà au niveau de Tour(s) Pus, j'ai demandé à Monsieur GATARD et à Monsieur PAUMIER de bien veiller à ce qu'on ne subventionne pas, n'importe comment.. Je donne un exemple : il y a une confrérie qui fait des gâteaux, en Touraine...Tour(s) Plus leur versait 1 000 € par an...sauf que ce n'est pas de la taille de l'agglomération de donner des subventions de 1 000 €. Il vaut que ce soit Tours, à qui on accorde 2000 € sur une de ses dotations mais qu'ils le fassent car le coût de traitement du dossier est infiniment supérieur à la somme versée.*

Par contre, ce qui peut être du domaine de Tour(S) Plus, c'est de mutualiser les sommes versées par des communes...pour les restos du cœur...ou autre...qui ont une vocation intercommunale et d'agglomération, et sur laquelle on peut verser un montant significatif.

Tout ce qui représente des petites interventions, ce n'est plus du domaine de Tour(s) Plus, et surtout il ne faut pas rentrer dans ce piège car après vous n'avez plus suffisamment pour investir dans des projets et l'objectif de cela, c'est d'avoir une collectivité d'investissement et de réalisation. On n'a plus de Conseil Général pour intervenir chez nous en matière de transport...A titre d'exemple, le tramway s'est fait à Tours parce que l'agglomération a donné 50 millions et elle s'est engagée à apporter 5 millions d'euros d'équilibre pendant 30 ans...et le Département a donné 12 millions d'euros...sur un investissement de 300 000 d'euros...404 millions d'euros TTC...je récupère la TVA...donc je récupère 80 millions.

Monsieur COUTEAU : *...Et dans le cadre des mauvaises nouvelles, il y a un sujet sur lequel malheureusement on ferme les yeux, c'est l'augmentation de la durée de vie des personnes. A l'heure actuelle, c'est un gouffre qui est en train de se créer sur les personnes âgées. On en est au cinquième âge et ne rêvons pas, c'est la bombe qui va nous exploser au nez et contre laquelle on ne fait rien.*

Et là j'en parle avec ma casquette de Conseiller Général ; les politiques à long terme dans le domaine d'aide au fonctionnement, cela n'est nulle part pris à bras le corps.

Soit on supprime les gens, soit on les laisse vivre mais on leur donne des conditions décentes...on ne va pas leur donner 200 € par mois. Lorsque l'Etat découvre qu'une personne gagne 600 € par mois...faut qu'il se réveille ! Cela fait bien longtemps ! Et quand là-dessus vous avez la pension de réversion qui vous est supprimée et que vous descendez à 400 € par mois, vous vous trouvez vraiment en dessous du seuil de pauvreté.

Là, il y a vraiment un peu d'urgence et cette sur-administration fait que les gens attendent des semaines, avant que leur situation soit régularisée.

Monsieur le Député-Maire : *Il y a vraiment besoin d'éclaircir tout cela au niveau des compétences. J'allais dire « l'avenir n'est pas rose »...*

Ce Conseil est maintenant terminé ; Je vous souhaite à tous de bonnes vacances et on se retrouve en septembre.

Madame PECHINOT, bonne rentrée également. Alors je le dis à tout le monde. Ninon manquera quelques conseils municipaux puisqu'elle a été acceptée pour faire sciences politiques à Bordeaux.

Ninon m'a proposé de nous quitter pour poursuivre ses études et je lui ai dit que son mandat complétait parfaitement sa formation. On sera content de la revoir de temps en temps.

Nous te félicitons et nous te souhaitons beaucoup de réussite dans tes projets.

Bonnes vacances à tout le monde.



L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 18 h 52.
